HATCHEU EMIL TCHAWE
Coordonnateur du JCAD
Université de Dschang
BP 394 Dschang-Cameroun
hatcheuemil@yahoo.fr

PLAIDOYER POUR LA GESTION DURABLE DES VILLES EN AFRIQUE CENTRALE : ET SI LE MODELE VENAIT DE DOUALA?

Résumé

Les retards observés dans des comités de pilotage constitués pour appuyer les élus locaux dans la gestion des communes traduisent les difficultés à passer d'une gestion monolithique des services urbains à l'approche participative qu'exige la gestion durable des villes au cameroun en particulier et généralement auen Afrique centrale. Ceci relève a n'en point douter d'un certain cloisonnement entre des partenaires de la gestion urbaine dans la sous-région.

A partir de l'exemple des marchés de Douala, la contribution interroge la gestion urbaine en Afrique. Elle analyse le rôle des structures municipales et des acteurs de la société civile, notamment les associations de commerçants dans la gestion et la gouvernance urbaine. Nous analysons ainsi le jeu des acteurs à travers les différentes politiques de gestion environnementale et des espaces marchands. Bien plus le contenu même de la notion de gouvernance est revisitée.

La contribution s'appuie sur le bilan de dix années de recherche et d'enseignement sur l'urbanisation, la sécurité alimentaire et la gestion durable des villes au Cameroun et plus particulièrement à Douala. Elle valorise les résultats de l'atelier «collectivités locales et sécurité alimentaire des villes au Cameroun», présente, le projet «Observatoire de la Gouvernance urbaine de Douala» dont la finalité est de contribuer à la mise en place d'une politique d'animation sociale, à travers l'instauration d'un dialogue citoyen avec les populations locales, dans le cadre d'un partenariat accru entre les protagonistes de gestion urbaines en Afrique centrale. .

Les acquis obtenus en ce qui concerne la gestion de la capitale économique du Cameroun serviront de socle pour un vaste programme de recherche scientifique sue la gouvernance urbaine.

Mots- clés : Douala, gestion urbaine, ville, développement durable, marché, société civile, Collectivités locales. Afrique centrale, décentralisation ;

PLAIDOYER POUR LA GESTION DURABLE DES VILLES EN AFRIQUE CENTRALE : ET SI LE MODELE VENAIT DE DOUALA?

Résumé

Les retards observés dans des comités de pilotage constitués pour appuyer les élus locaux dans la gestion des communes traduisent les difficultés à passer d'une gestion monolithique des services urbains à l'approche participative qu'exige la gestion durable des villes au cameroun en particulier et généralement auen Afrique centrale. Ceci relève a n'en point douter d'un certain cloisonnement entre des partenaires de la gestion urbaine dans la sous-région.

A partir de l'exemple des marchés de Douala, la contribution interroge la gestion urbaine en Afrique. Elle analyse le rôle des structures municipales et des acteurs de la société civile, notamment les associations de commerçants dans la gestion et la gouvernance urbaine. Nous analysons ainsi le jeu des acteurs à travers les différentes politiques de gestion environnementale et des espaces marchands. Bien plus le contenu même de la notion de gouvernance est revisitée.

La contribution s'appuie sur le bilan de dix années de recherche et d'enseignement sur l'urbanisation, la sécurité alimentaire et la gestion durable des villes au Cameroun et plus particulièrement à Douala. Elle valorise les résultats de l'atelier «collectivités locales et sécurité alimentaire des villes au Cameroun» , présente, le projet «Observatoire de la Gouvernance urbaine de Douala» dont la finalité est de contribuer à la mise en place d'une politique d'animation sociale, à travers l'instauration d'un dialogue citoyen avec les populations locales, dans le cadre d'un partenariat accru entre les protagonistes de gestion urbaines en Afrique centrale. .

Les acquis obtenus en ce qui concerne la gestion de la capitale économique du Cameroun serviront de socle pour un vaste programme de recherche scientifique sue la gouvernance urbaine.

Mots- clés : Douala, gestion urbaine, ville, développement durable, marché, société civile, Collectivités locales. Afrique centrale, décentralisation ;

Introduction

C'est pour pallier à l'incapacité des Etats à maîtriser les problèmes multiformes qui accompagnent l'extension de l'espace urbain et la concentration d'un effectif de plus en plus croissant de la population sur des éco-systèmes fragiles que la décentralisation de la gestion des services urbains est appelée à la rescousse de la dégradation accéléré de l'environnement urbain. Pourtant, en Afrique Centrale comme partout ailleurs sur le continent il y va de la décentralisation comme de la démocratisation. Autant la démocratie se réduit souvent à la multiplication des partis politiques, autant la décentralisation se limite à son aspect purement législatif. Si la ce genre de reforme a acquis une valeur constitutionnelle, se présentant comme l'axe fondamental de développement de démocratie et de la gouvernance au niveau local, quelque soit le pays considéré, la gestion des grandes métropoles se caractérise par l'hégémonie des personnalités nommées par le prince sur les élus locaux issus du suffrage universel.

A partir de l'exemple de la gestion des marchés et des espaces marchands à Douala, capitale économique du Cameroun et incontestablement la plus grade ville de l'Afrique centrale l'article analyse la gestion urbaine pour proposer la voie susceptible d'aboutir à une gestion durable des villes de la sous région. Loin de faire une communication classique ou de présenter une expérience supposée originale de gestion urbaine nous essayons de présenter un processus, une dynamique dont les principales étapes en constituent. La première partie présente la place des marchés et des marchands dans la gestion urbaine à Douala. La complexité de la gestion de cette agglomération métropolitaine permet de mettre en évidence les apports de la décentralisation dans la gestion démocratique des services urbains. Les résultats d'un atelier ayant réuni les principaux protagonistes de la gestion des villes au Cameroun constituent la deuxième étape du processus. Cette rencontre entre les représentants de l'Etat, les responsables municipaux, les universitaires, certaines composantes de la société civile et certains bailleurs de fonds internationaux a servi de socle au projet d'observatoire de la gouvernance urbaine à Douala qui est en réalité une composante d'un vaste programme de recherche sur la gouvernance urbaine en Afrique centrale.

. *I.1 DOUALA : UNE VILLE-MARCHE*

La crise économique qu'a connu le Cameroun au cours des deux dernières décennies à transformé la ville de Douala en un véritable champ d'expérimentation du la gestion démocratique des villes au Cameroun. De nouveaux besoins ont fait leur apparition. La demande en infrastructures et équipements est en constante augmentation. Pour faire de cette mégapole une ville durable[1] il faut absolument prendre en compte toutes ses spécificités. Aujourd'hui Douala est ville-marché qui porte encore les stigmates de la crise économique et les séquelles des contestations socio-politiques des années 1990.

En dehors de Bonanjo, quartier administratif, chaque quartier de Douala est connu par et pour son marché. Toute la population (ou presque) fait du commerce et toute la ville est susceptible de devenir marché. Mainet (1985:531) considère ces équipements comme des repères ou des points stratégiques. Ils sont au centre des intérêts financiers, des enjeux fiscaux et de batailles politiques et au cœur de la production du social. La demande d'espace marchand y est aussi forte que celle du foncier à bâtir. Le problème est d'autant plus préoccupant que les pouvoirs publics n'ont pas toujours pu mobiliser des moyens financiers suffisants pour construire les équipements susceptibles de satisfaire une demande en constante augmentation. La multiplication des points de vente et les mutations intervenues sur les nombreux marchés se sont opérées en dehors du contrôle des autorités municipales. A New-Bell par exemple, l'équilibre entre la localisation, le type d'activité et de population se traduit sur la valeur du foncier marchand, le niveau d'équipement et le type d'habitat. Le moindre espace ici constitue souvent l'essentiel du patrimoine familial. Peu de quartiers à Douala peuvent jouer son rôle historique, économique, politique et symbolique. Au mieux on a réussi à détruire le vieux marché Lagos pour le remplacer par l'actuel Marché Central dont les différents compartiments constituent autant de territoires gérés par les percepteurs et les gestionnaires. Comme au marché de Madagascar, l'invasion des routes et des carrefours par les marchands est la preuve qu'ils n'ont trouvé ni espace, ni équipement, adaptés à leurs activités. Contrairement à Abidjan en Côte-d'Ivoire (Chaléard 2002 : 117), la spécialisation des excroissances du marché central (marché koulouloun, marché de la gare, marchés

[1] La ville durable est une agglomération dont le fonctionnement social et biophysique, les projets et l'évolution, s'inscrivent dans les perspectives ouvertes par le développement durable. C'est donc une ville :
1) dont les habitants disposent des moyens d'agir pour qu'elle soit organisée et fonctionne dans des conditions politiques, institutionnelles, sociales et culturelles satisfaisantes pour eux et équitables pour tous;
2) dont le fonctionnement et la dynamique satisfont à des objectifs de sécurité des conditions biologiques de vie, de qualité des milieux et de limitation des consommations de ressources;
3) qui ne compromet ni le renouvellement des ressources naturelles alentour, ni le fonctionnement, les relations et la dynamique des écosystèmes micro régionaux englobants, ni, enfin, les grands équilibres régionaux et planétaires indispensables au développement durable des autres communautés;
4) et qui s'attache à préserver les capacités de vie et les potentialités de choix des générations futures.

des chèvres, marchés des oignons et des arachides) constitue l'une des caractéristiques des marchés de Douala. Ces marchés ont été au départ des points de débarquement des vivres en provenance de diverses régions du pays. Sur tous les marchés de Douala, commerçants et usagers subissent promiscuité, insalubrité et insécurité. Lieu d'accumulation pour les particuliers, les marchés et les espaces marchands le sont également pour l'administration.

On peut classer les marchés de Douala selon les quatre catégories suivantes

- Les marchés vivriers spécialisés;
- Les marchés de produits manufacturés;
- Les marchés mixtes de produits vivriers et de produits manufacturés;
- Les petits marchés de quartier

Le processus de spécialisation des marchés à Douala traduit l'histoire «des amours tumultueuses» (Lautier, 1999) entre la puissance publique et le l'activité commercial[2]. Le marché de l'aéroport est né de l'un des épisodes de «persécutions» dont les commerçants de vivres frais sont souvent victimes de la part des autorités municipales. Initialement spécialisé dans le commerce de gros du plantain, de la banane douce et du *macabo,* il a accueilli à partir de 1999 les commerçants grossistes d'oignon et d'arachide refoulés des environs de la prison centrale de New-Bell. Le nouvel équipement est l'œuvre de l'association des commerçants (en majorité musulmans originaires du Grand Nord) qui a bénéficié d'un contrat de concession de cinq ans avec la Communauté urbaine de Douala. La spécialisation de Sandaga comme marché vivrier de gros ne s'inscrit dans aucun plan d'aménagement urbain. Son site en contrebas du lieu dit «rond point 4ème» a servi tour à tour de fourrière, de centre d'expositions périodiques puis des foires commerciales. L'inadéquation entre sa fonction de gros, sa structure et ses équipements expliquent qu'il n'a pas été pensé comme un marché de gros. Si le marché Congo matérialise la ligne de démarcation entre le commerce de luxe et le commerce traditionnel des produits alimentaires, le développement du marché Lagos au point de contact entre l'ancien *«no man's land »* à Ngodi Akwa et «la ville des étrangers» (Hatcheu, 2003, Haeringer 1973) revêt un caractère plus que symbolique. Le maintien du marché Nkongmodo témoigne du souci des populations bassa de préserver leur identité face à l'hégémonie des bamiléké et des foulbés du marché central ou du marché koulouloun. L'agitation permanente par rapport à l'atmosphère sereine qui règne à Bonapriso tout proche ne s'explique pas autrement que par l'intensité des activités qui s'y déploient et l'effectif des acteurs qui s'y côtoient. A New-Bell plus qu'ailleurs, le marché est le véritable creuset où se façonne l'urbanité et l'identité doualaises.

[2] Au terme de l'analyse du processus d'éviction des vendeuses de vivriers par les commerçants des produits manufacturés Paulais et Wilhelm,(2000 :115-116) en déduisaient «un désintérêt, qui semble général des pouvoirs publics pour la fonction de gros alimentaire … »

Huit marchés, de plus ou moins grande importance, quadrillent la zone de Deido: Mboppi, New Deido, Saker, Bonewada, Cité-sic, Ndokotti, Double Balle et Tonnerre. Le marché Mboppi est devenu le plus grand marché de gros des produits manufacturés depuis l'expulsion des vendeurs de produits maraîchers en 1997. Conçue comme une ville moderne Douala Nord[3] n'a pas échappé à la logique de marché. Sur une superficie de 1500 m^2, « le marché provisoire» de Bonamoussadi est un petit marché. Sur la rive droite du Wouri, A mi-chemin entre le marché de Bonassama et celui de Bonabéri, le marché de la gare de Sodiko devrait connaître un développement plus rapide. Comme l'ancienne gare routière du camp Yabassi, la gare de Sodiko apparaît à plusieurs égard comme le vecteur de la mégalopolisation de la zone de Bonabéri .

Si les investisseurs perçoivent le marché en Afrique comme un équipement à rentabiliser (Paulais et Wilhem, 2000), cet espace d'échanges est surtout un lieu de survie pour une proportion de plus en plus importante de citadins. La nature et les fonctions des marchés changent. Bien plus, les questions de gouvernance urbaine, de la préservation de l'environnement et de lutte contre la pauvreté se cristallisent autour de la gestion des marchés. Assurer l'hygiène et la salubrité sur ces marchés constitue un défi d'autant plus la platitude du site ne facilite pas l'écoulement des eaux et que l'abondance des précipitations accélère la décomposition des immondices.

I.2 une génération issus de la crise

Doumbé Moulongo (1993 cité par Kengne Foduoup 2000) estime qu'entre 1987 et 1989,150 000 à 200 000 emplois ont été supprimés dans le secteur privé camerounais essentiellement concentré à Douala. La suspension des recrutements dans la fonction publique s'est traduite par le chômage et la débrouille[4]. Les retards et les baisses de salaire (-66%) ont considérablement érodé les revenus et les pouvoirs d'achat. Dans le secteur privé, l'instabilité des entreprises et la précarité des contrats renforcent l'inquiétude des travailleurs. C'est ainsi que les Doualais ont développé des stratégies de résistance puis d'adaptation faisant fi de toute norme. Le secteur informel est devenu le secteur refuge des déflatés de la fonction publique, des compressés du secteur privé. Le phénomène a été exacerbé par la contestation socio-politique des années 1991-1993. Il en a résulté l'accroissement des effectifs des vendeurs et des points de vente sur tous les marchés et dans tous les carrefours

[3] La ville nouvelle de Douala Nord est à 8 km de Deido et à 12 km de Bonanjo.

[4] La débrouille englobe ici une grande diversité d'activités "précaires" où l'acteur se trouve dans une situation d'instabilité permanente, convaincu que le métier qu'il exerce ou la fonction qu'il occupe est provisoire et ne correspond ni à sa qualification ni à ses aspirations

de la ville. La situation s'était d'autant plus dégradée qu'on estime que près d'un tiers de jeunes diplômés des universités et des grandes écoles se «débrouillent» dans le secteur informel. Ceci explique la radicalisation de leurs options politiques et économiques et le corps à corps qui les oppose quotidiennement aux forces de l'ordre.

L'informalisation de l'économie doualaise pose le problème des droits et surtout des devoirs des protagonistes de la gestion urbaine. Le phénomène pose d'une part le problème de citoyenneté quand on restreint l'analyse sur les droits de l'individu et d'autre part de l'art de gérer et de gouverner des princes. Comment gouverner? Comment être gouverné? Comment gouverner les autres? Par qui doit-on accepter d'être gouverné? Comment faire pour être le meilleur gouverneur possible? Telle est la problématique de la gouvernance, de l'art de gérer. Il s'agit de déterminer un art de manipuler les rapports de force qui vont permettre au prince de faire en sorte que son pouvoir comme lien à ses sujets et à son territoire soit protégé. Foucault (1997) estime que celui qui veut gouverner doit d'abord savoir se gouverner lui-même, puis à un autre niveau gouverner sa famille, son bien, son domaine et finalement il arrivera à gouverner l'Etat. Par gouvernementalité, Foucault entend donc l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, les analyses et les réflexions, les calculs et tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique de pouvoir qui a pour cible principale la population, pour forme majeure le savoir faire de l'économie politique et pour instrument technique le dispositif de sécurité, le respect de la citoyenneté des individus.

II. DE LA GESTION[5] URBAINE A DOUALA

L'existence de plusieurs marchés de plus ou moins grande importance sur l'espace urbain complique «*la gouvernementalité de la ville et valorise de nouvelles formes d'exercice de pouvoir* » (Dubresson et Jaglin, 2002). Les réformes exigées dans le cadre des politiques d'ajustement structurel qui stigmatisent les défaillances de l'administration centrale dans la maîtrise de la croissance de la ville, le disfonctionnement des équipements ou les difficultés de recouvrement des taxes replacent les marchés au cœur de la gestion urbaine. Le rôle des marchés dans l'échec ou le succès de ces réformes est d'autant plus capital que c'est là que se

[5] La gestion des marchés comme celle de la ville, c'est l'ensemble des fonctions de coordination des services techniques, de régulation des groupes et des espaces qui y évoluent

rencontre la nouvelle génération des citadins. «*Familiers de la culture globale, spécialisés dans le discours d'efficacité de la gestion urbaine, de la gouvernance et de la décentralisation, ils sont supposés jouer un rôle crucial de médiation dans le système de représentation à toutes les échelles de la vie locale*» (Appril et Jaglin 2002 :12). La reconnaissance des commerçants réunis au sein d'associations, les exigences de bonne gouvernance et de développement durable ont accéléré la remise en cause de l'hégémonie de la communauté urbaine.

Les problèmes qui se posent sur les différents marchés de Douala sont remarquablement identiques à ceux auxquels l'agglomération tout entière est confrontée. Les insuffisances relevées en matière de gestion des marchés amènent à s'interroger sur les bases juridiques de la gestion urbaine. A la question n'est pas de savoir comment Douala, mais celle de savoir comment elle devraite être gérée.

On s'accorde à dire que la descente aux enfers de la ville de Douala a commencé en 1988. Parce que «*le conseil municipal était un parlement en miniature. Chaque maire d'arrondissement posait les problèmes rencontrés dans sa circonscription*. *Tous les entrepreneurs étaient tenus de respecter scrupuleusement les clauses des cahiers de charges et il était totalement exclu de tricher* »**.** Ce genre de rectitude suppose une organisation répartissant clairement et sans ambiguïté les fonctions, associant le financement aux fonctions attribuées et responsabilisant les autorités locales.

II. 1. LES INSUFFISANCES ET LES CONTRAINTES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Deux contraintes majeures entravent l'efficacité de l'action des collectivités locales : La corruption et le clientélisme dans le mode de passation des marchés d'une part, le poids de la tutelle administrative d' autre part. Les collectivités locales restent soumises à une tutelle rigide. Si la compétence réglementaire en matière d'exercice de la tutelle de l'Etat appartient en principe au ministre de l'Administration territoriale, de larges prérogatives sont dévolues aux autorités préfectorales et une intervention du Président de la République est toujours possible. La tutelle sur les collectivités locales semble avoir été conçue dès le départ dans le dessein de remédier aux insuffisances des organes municipaux. Aujourd'hui, elle constitue une menace qui pèse sur l'idée même de décentralisation. On relève ainsi par exemple des situations où des actions menées par les autorités de tutelle sont entreprises pour le compte des collectivités locales sans que les organes compétents de ces dernières aient eu à en débattre. Et même quand elles sont informées, leur volonté n'est généralement pas prise en compte. En définitive, la rigidité du régime de tutelle constitue un aspect négatif pour l'autonomie des collectivités territoriales

décentralisées. Si l'on peut objecter que des délégations importantes sont consenties aux autorités locales les niveaux de dévolution ne suffisent pas pour justifier la logique de confiscation des moyens légaux et réglementaires qui auraient contribuer à améliorer l'efficacité de la gestion des collectivités locales.

Les espoirs nés de la décentralisation reposent sur un postulat qui n'est pas toujours vérifiée à savoir que les acteurs municipaux, mieux au fait des réalités locales apporteront des améliorations nécessairement significatives aux maux (insalubrité, insécurité, difficulté de transport, insuffisance des infrastructures, etc.) qui minent leur ville. On attend également beaucoup des associations sensées représenter la société civile au sein du dispositif chargé de la définition et de l'exécution de l'action publique profitable au plus grand nombre. Par leur collaboration étroite avec les appareils administratifs, «ces acteurs infra-municipaux» (Vidal, 1999) semblent garantir la mise en œuvre d'une telle intervention. Le regroupement des citadins et des corporations en associations voire en confédération permet le rapprochement entre les populations de base, les décideurs politiques et municipaux en leur permettant de participer au gouvernement de la ville.

Pour le gouvernement camerounais, la décentralisation «*consiste en un transfert par l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CDT) des compétences particulières et de moyens appropriés*». Elle constitue «*l'axe fondamental de la bonne gouvernance au niveau local»*. Les dispositions relatives à l'action économique, à la planification, à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme donnent aux collectivités locales le pouvoir d'améliorer la gestion de la ville. Elles transfèrent aux communes les compétences en matière de gestion de la production agricole dans l'espace urbain, de transport public urbain, d'élaboration et d'exécution des plans d'investissements communaux; d'élaboration des documents d'urbanisme, d'aménagement concerté, de rénovation urbaine et de remembrement.

Les communes urbaines d'arrondissement ont des responsabilités de plus en plus importante dans la gestion de la ville de Douala. Mais entre la décentralisation et la privatisation pure et simple de la gestion de la ville et de ses marchés, l'Etat hésite à trancher entre déconcentration administrative, renforcement de la société civile, augmentation des capacités institutionnelles, mise en place des conseils municipaux et régionaux qui sont autant de manières de concevoir les enjeux de la décentralisation.

II.2 **Une société civile en gestation : des associations qui demandent a être pris en compte!**

Les acteurs de la société civile sont des organismes non gouvernementaux pour les uns, des associations à but non lucratifs pour les autres. Certains parlent d'acteurs non étatiques Tous soulignent leur rôle fondamental et complémentaire par rapport à celui de l'Etat dans la gestion du processus de développement urbain. Si l'ambiguïté est due au fait qu'il n'existe pas de modèle type de la société civile. Son succès tient au fait qu'elle est considérée comme un contrepoids indispensable aux stratégies axées sur le marché puisque susceptibles d'apporter des services que l'Etat ne pouvait offrir. La société civile a vu son rôle croître avec l'évolution du contexte de la coopération au développement. De part le fait qu'elle intéresse une multitude d'acteurs et qu'elle revêt des significations diverses selon les interlocuteurs, elles focalise l'attention de tous les courants politiques. Pour Scholte (2002), «*la société civile est un espace politique dans le quel des associations bénévoles cherchent à modeler les règles qui régissent tel ou tel aspect de la vie sociale. Le terme règle se rapporter à des politiques spécifiques, des normes plus générales ou à des structures sociales plus profondes».* La société civile dépasse le cadre strict des ONG et englobe les organisations de défense de droits humains, les mouvements environnementaux, les organisations de base, les associations féminines. La liste de ses composantes peut varier considérablement selon les organisations qui l'emploient, selon la ou les fonctions qui lui sont attribuées, selon les aires géographiques. Les composantes de la société civile peuvent être des associations susceptibles d'avoir des objectifs très divers (associations de crédit mutuel ou groupe de tontine, coopératives artisanales, associations destinées à promouvoir des objectifs de santé ou d'éducation). Il peut s'agir des structures communautaires, des comités dans les quartiers urbains, des groupes religieux, des clubs de sports etc. Elles permettent d'identifier des leaders au sein de la communauté.

A Douala comme un peu partout en Afrique, les structures locales de participation au développement, version Banque mondiale, ont pris la forme des groupements d'initiative commune (GIC) et accessoirement seulement des associations. Quelle que soit la forme qu'elle prend Cling et al (2002) estime que le critère de sélection des représentants de la société civile sont entre autre la légitimité politique, la représentativité des intérêts et des besoins d'un groupe et la capacité organisationnelle et analytique pour remplir ses objectifs, énoncer ses besoins, défendre ses intérêts et participer au dialogue. L'approche participative qui met la société civile au cœur de sa problématique cherche essentiellement à garantir l'efficacité des initiatives locales ou extérieures de développement. Si à Douala, la contestation politique des «années de braise» n'a pas débouché sur l'organisation d'une Conférence Nationale, elle a permis une plus grande prise de conscience de la nécessité de s'organiser. Victimes d'une marginalisation aggravée par la suppression

ou la privatisation de nombreux services publics, les associations luttent pour leur légitimation. Comme le précise le responsable d'une association de commerçants, «*Ils se sont réunis en association pour interpeller le Gouvernement et la communauté urbaine de Douala sur l'urgence de la réhabilitation des marchés. Il s'agissait de trouver des solutions adaptées pour arrêter la décadence des marchés et redonner l'espoir aux commerçants».* La plupart des Doualais revendiquent l'appartenance à une ou plusieurs de ces associations qui fonctionnent sur des modes supposés démocratiques. Ces organisations locales permettraient de bâtir une citoyenneté dès lors qu'elles pourraient prendre part à une gestion de type communal. Au-delà de la gestion des équipements et des espaces marchands, principale, mission des associations des commerçants sur les différents marchés de Douala, c'est l'accès à des positions de pouvoir qui est l'enjeu des conflits entre les associations de commerçants et les pouvoirs publics. Il y va de la gestion des marchés et de la ville comme de toute gestion du pouvoir. Les uns (l'Etat, la CUD et à travers eux, les gestionnaires) le détiennent et cherchent à le conserver. Les autres (les commerçants et leurs associations) y aspirent et luttent pour y accéder. Mais un peu partout les commerçants prennent conscience des limites et des faiblesses des associations comme cadre de négociation et de concertation. En témoignent ces propos d'un vendeur de fruits au marché de la gare : «*il y a des associations de commerçants au niveau de chaque marché. Mais il faut un véritable syndicat qui permette aux commerçants de s'organiser pour défendre leurs intérêts et leurs droits et imposer d'être respectés ».*

III. LA COMPLEXITE DE LA GESTION METROPOLITAINE ET LES ENJEUX DE LA DECENTRALISATION

Si l'explosion urbaine a été l'un des phénomènes les plus marquants dans les pays du Sud au cours du siècle dernier, le 21é sera certainement celui de la mégalopolisation. (Haeringer 1996 et de Maximy, 1996). Les villes comme Lagos, Johanesbourg, Dakar Abidjan d'Ivoire et Douala sont devenus des mégalopole à partir du moment où les autorités centrales et locales ont perdu le contrôle de la gestion de leur cité à la suite de l'informalisation de l'économie urbaine. Dans ce contexte l'un des objectifs inavoués de la décentralisation de la gestion urbaine est de permettre à la classe dominante de reprendre en main le contrôle de leur cité. Ces métropoles sont caractérisées par la dilution des liens organiques entre les morceaux de villes, l'appauvrissement du continuum spatial et surtout, la répétition des inégalités sociales aux différentes échelles intra-urbaines. Ici, la gestion des services publics locaux présente des difficultés particulières parce que la taille de la

ville impose la présence de multiples juridictions qui créent des complications notables dans l'application des trois principes de base d'une gestion urbaine durable : repartir clairement et sans ambiguïté les fonctions, associer le financement aux fonctions attribuées et responsabiliser les autorités. Ces métropoles représentent une puissance politique et économique capable de créer de profondes distorsions dans les rapports entre l'administration centrale et les collectivités locales. La Communauté Urbaine doit engager des négociations horizontales avec les communes urbaines d'arrondissement et les associations, et verticales avec les gouvernements et les éventuels partenaires internationaux. Les rapports entre les organes de l'administration peuvent être organisés de diverses manières dont toutes ne fonctionnent pas aussi bien les unes que les autres. La situation révèle une grande diversité :

- le refus de prendre en compte les revendications et les doléances des administrés;
- l'ambiguïté dans la définition des responsabilités entre l'administration centrale et les collectivités locales;
- les situations où la répartition de tâches entre l'administration centrale et les collectivités locales sont génératrices d'effets pervers.

Les règles constituant le cadre juridique ne sont que des indicateurs pour localiser le pouvoir de décision et les influences qui s'exercent sur les décideurs. Néanmoins, trois modèles d'arrangements institutionnels peuvent être distingués: Le premier où le secteur local est soumis à un contrôle excessif. Le second où Les services administratifs décentralisés ne sont, en fait, que des ramifications de l'administration centrale ; chaque échelon de l'administration pouvant entrer en concurrence avec les autres instances. Dans le troisième cas de figure, le secteur local est mal réglementé, les administrations locales disposent d'un certain degré d'autonomie, mais leurs rapports avec l'administration centrale sont caractérisés par des incitations aux effets pervers. Le modèle de contrôle excessif sur le secteur local présente deux caractéristiques typiques. D'abord, une très forte proportion des dépenses publiques est faite directement par l'administration centrale. Ensuite, les administrations locales, même avec le peu de moyen fonctionnent comme de simples ramifications d'une administration centrale qui désigne les administrateurs locaux et dicte toutes les décisions.

La décentralisation - puisque c'est bien cela qu'il s'agit - revêt alors une importance particulière parce qu'elle se produit déjà sur le terrain. La forme et l'étendue de la décentralisation varient d'un pays à l'autre. Dans le cas précis de la ville de Douala, il est évident que l'efficacité de la gestion urbaine ne dépend pas seulement de l'administration municipale, moins encore des communes urbaines

d'arrondissement dont l'action est conditionnée par la réglementation et le contrôle financier et administratif de la communauté urbaine. Le problème est donc celui du secteur public et doit être traité en tenant compte de tous les facteurs qui influencent l'efficacité du service public. Dans les villes africaines où tout est à faire, et en urgence, avec des moyens financiers réduits, l'essentiel n'est peut-être pas nécessairement d'augmenter la production des services, mais de déterminer le niveau et la gamme des services qui correspondent le mieux aux préférences des usagers et de les produire au coût unitaire le plus bas. La décentralisation apparaît alors comme la réponse à un ensemble de pressions en faveur des changements adaptés aux réalités de la cité. Elle offre la possibilité de promouvoir des réformes fondamentales. Pour y parvenir, il faut se pencher sur la question des incitations que comportent les modalités institutionnelles de prestations de services à l'échelon local et sur les règles qui régissent les rapports entre l'administration centrale, les administrations locales et les usagers locaux.

Conçue comme un modèle alternatif d'organisation de l'Etat et de gouvernance localisée par les différents types d'acteurs sociaux, aux différentes fonctions assignées, la décentralisation présente plusieurs options:

- soit une déconcentration légère des services de l'Etat ;
- soit une fédéralisation plus radicale des institutions avec des *scenarii* intermédiaires de gestion autonome et participative.

Pensée comme une étape clé destinée à restaurer la confiance perdue; en impliquant plus directement le citoyen dans la gestion de la cité, elle marque une réelle rupture de culture politique. Mais le mode d'organisation, que cette société se donne, pour concilier ces deux préoccupations peut paraître contradictoire.

Certes, la loi sur la décentralisation se propose de définir les contours du transfert des compétences aux collectivités territoriales décentralisées ainsi que l'exercice de la tutelle de l'Etat sur celles-ci. Mais l'expérience montre qu'il faut remplir trois conditions pour que la décentralisation améliore la gouvernance :

- Une décentralisation politique des responsabilités et des pouvoirs aux autorités locales en fonction de leurs capacités en terme de prestation de services.
- une décentralisation des capacités d'investissement associée à des ressources localement gérées pour permettre aux collectivités locales d'améliorer les infrastructures.
- Une décentralisation des pouvoirs de contrôle (Cour des comptes) et d'information (presse) afin que les élus de la cité soient redevables de leurs décisions devant leurs propres citoyens.

Patrick Le Gales (1995)[6] ne définit pas autrement le concept de gouvernance : capacité à intégrer, à donner forme aux intérêts locaux, aux organisations et aux groupes sociaux en terme de capacité, à les représenter à l'extérieur, à développer des stratégies plus unifiées en relation avec le marché, l'Etat, les autres villes et niveaux de gouvernement. La notion de gouvernance prend acte de la défaillance de l'encadrement étatique et cherche à le corriger en utilisant le répertoire libéral. La privatisation vise alors à circonscrire les domaines directs d'action des pouvoirs publics en les recentrant sur des fonctions de régulation et de facilitation. Comme le montre le cas de Douala, parvenir à une gestion durable des principales capitales de la sous région de l'Afrique Centrale apparaît ainsi comme un processus dynamique.

IV. LE CHEMINEMENT VERS UNE VILLE DURABLE EN AFRIQUE CENTRALE

IV. 1 L'atelier[7] collectivités locales et sécurité alimentaire des villes au Cameroun :

L'atelier collectivités locales et sécurité alimentaire des villes au Cameroun organisé à Douala du 21 au 23 Mars 2005 était fondé sur les constats suivants

- Les systèmes d'approvisionnement et de distribution alimentaires des villes deviennent le niveau pertinent pour analyser la confrontation entre les différentes logiques : celle de l'Etat central et celles qui relèvent des modes locaux de gouvernance.

- Si pendant longtemps la main mise de l'administration centrale a réduit les capacités d'intervention des autorités municipales dans la gestion de leur ville, la décentralisation crée un cadre local de légalité et responsabilise les élus et les administrateurs locaux.

- La proximité accrue entre les représentants politiques et les citoyens apparaît ainsi comme le gage d'une meilleure mobilisation et allocation des ressources locales et la reconnaissance des commerçants réunis au sein d'associations, les exigences de bonne gouvernance et de développement durable ont accéléré la remise en cause de l'autorité municipale

Les questions auxquelles l'atelier de Douala tentaient de répondre sont les suivantes:

- Comment les responsables municipaux peuvent-ils contribuer à un meilleur accès des populations les plus pauvres à une alimentation saine et à meilleur coût ?

[6] Patrick le Gales, 1995. Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine, *Revue Française des sciences politique*s, n°1.

[7] L' atelier de Douala s' inscrit à la fois dans le cadre de La formation des élus locaux et dans la logique du renforcement des capacités de gestion des collectivités dans le contexte de la décentralisation qui a complexifié l'exercice des rôles et des responsabilités

- Comment améliorer le rôle d'intermédiation que jouent les transporteurs, les grossistes et les détaillants dans la gestion des villes ?

- Comment la prise en compte des enjeux de sécurité alimentaire des villes peut-elle contribuer à une meilleure gestion et à un aménagement plus efficace des villes?

Il s' agissait alors de

- Attirer l'attention des responsables municipaux sur l'étroitesse des liens entre les systèmes d'approvisionnement et de distribution alimentaire (transport, commerce, environnement, emploi, santé etc) et les autres systèmes qui composent la trame urbaine

- Instaurer un partenariat durable entre les municipalités urbaines, les collectivités locales et l'administration centrale pour accompagner efficacement le processus de décentralisation en cours au Cameroun

L'atelier a aboutit à la Déclaration de Douala où les autorités locales ont souligné leur détermination à jouer un rôle plus actif pour améliorer la sécurité alimentaire des populations urbaines tout en renforçant les systèmes d'approvisionnement et de distribution alimentaire en collaboration avec l'Etat, les organisations de la société civile et les partenaires privés locaux. La spécificité de cette déclaration solennelle tient au fait que c'est la première fois que l'ensemble des autorités locales d'un pays prend une telle initiative. Au nom des maires et des responsables municipaux du Cameroun elle a été signée par le Secrétaire Général de l'Association commune et Villes Unies du Cameroun (ACVUC) et le représentant du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté de Douala. La Déclaration de Douala reconnaît que "la création d'opportunités de travail, en faveur des jeunes, est nécessaire pour lutter contre la pauvreté, renforcer la sécurité en milieu urbain. Elle souligne, d'autre part, la nécessité d'"œuvrer au renforcement de l'hygiène dans les pratiques de production, de commercialisation, de stockage et de transformation ainsi que dans les espaces marchands afin d'assurer la salubrité des aliments". Elle s'inscrit surtout dans le cadre d'un travail de sensibilisation appelé à se prolonger et à se diversifier. C'est de l'atelier de Douala qu'est née l'idée de mettre sur pied un observatoire de la gouvernance urbaine à Douala

IV.2 DU PROJET D'OBSERVATOIRE DE LA GOUVERNANCE URBAINE A DOUALA….

Si des tentatives se multiplient pour trouver le mode de gestion qui permette de concilier le développement économique et le maintien de la cohésion sociale, ce qui passe par des formes nouvelles d'organisation et de débat, la réalité c'est que la diversité et la complexité de la société doualaise se traduisent dans la gestion de la ville par des logiques contradictoires qu'il faut décrypter, analyser en permanence pour permettre aux décideurs de comprendre pour anticiper. D'où la nécessité d'avoir un instrument de navigation, un tableau de bord de l'action municipal, qui permette des arbitrages intelligents et interactifs entre la fragilité naturelle du site de Douala et la nécessaire préservation de l'environnement.

L'observatoire de la gouvernance urbaine de Douala fonctionnera se propose d'étudier de façon approfondie le comportement des acteurs socio- économiques et politiques. Il combine au niveau de l'observation des enquêtes légères tant quantitatives (enquêtes par questionnaires) que qualitatives (entretiens, focus group) avec des travaux individuels de recherche plus orientés vers des thèmes spécifiques (environnement urbain, transports, infrastructure marchande, approvisionnement alimentaire, gestion de l'eau, dynamique associative, etc.) Sa spécificité de l'observatoire de la gouvernance urbaine à Douala est d'établir un lien entre l'observation micro-économique des comportements, l'étude méso économique des différentes catégories socio- économiques et la formulation conséquente des recommandations au niveau de la politique de développement urbain à Douala. Les recherches seront complétées par les travaux individuels classiques permettant aux étudiants de rédiger leurs mémoires, à des jeunes chercheurs de réaliser leur galop d'essai solitaire de la thèse et aux enseignants et chercheurs-enseignants d'alimenter leurs productions scientifiques par des articles, des ouvrages sur Douala.

Il s'agit de constituer au niveau de la ville et des communes urbaines d'arrondissement des observatoires de :

- suivi évaluation complété par des recommandations d'action sur des axes stratégiques (gestion des ressources, gouvernance et décentralisation, le renforcement des capacités en milieux urbains)
- Suivi évaluation de la construction de la société civile (association des commerçants au niveau des grands marchés de la ville de Douala, association de quartier et/ou comité de développement ou d'auto défense, syndicats de différentes corporations, mutuelles et organisations d'épargne et de crédit et toutes les associations etc.)

Globalement, il s'agit de produire sur l'ensemble des communes urbaines d'arrondissement de Douala des indicateurs urbains d'aide à la décision à l'intention des gestionnaires urbains, et des principaux acteurs de développement local. On

contribue ainsi à la mise en place d'une politique d'animation sociale, à travers l'instauration d'un dialogue citoyen avec les populations locales, dans le cadre d'un partenariat accru entre la Communauté Urbaine, les communes urbaines d'arrondissement et la société civile**.**

En réalité, il s'agit d'adopter des outils et des stratégies susceptibles d'aider les collectivités locales à améliorer leur connaissance de l'environnement urbain et à élaborer leur propre plan de développement communal en concertation avec l'ensemble des acteurs (Etat, Communauté Urbaine, partenaires socio économiques locaux)

Ces différents acteurs urbains constituent une collectivité socialement responsable qui doit être capable : (i) de mener les opérations de restructuration et de rénovation de la ville. (ii) de stimuler les processus décisionnels par un recours accru à la concertation.

L'enjeu est d'amener les municipalités à assouplir leur procédure de gestion en veillant à ce que les décisions se prennent en négociant, la population devant adopter des attitudes moins conflictuelles, tandis que les entreprises du secteur privé seront amenées à sacrifier certains objectifs économiques sur l'autel du développement durable.

ORGANIGRAMME DE L'OBSERVATOIRE URBAIN A DOUALA

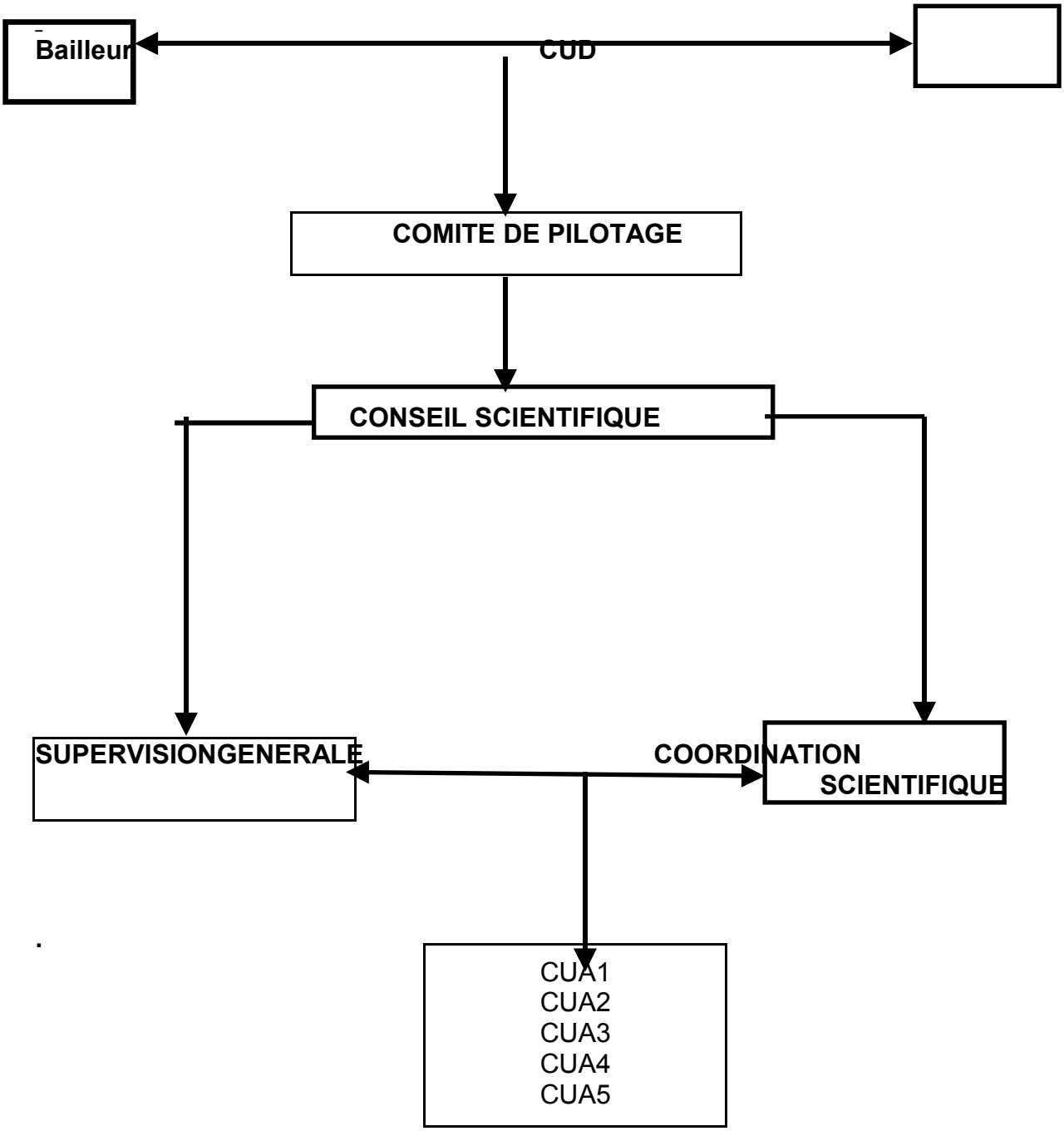

.

Un projet de recherche pour le Développement

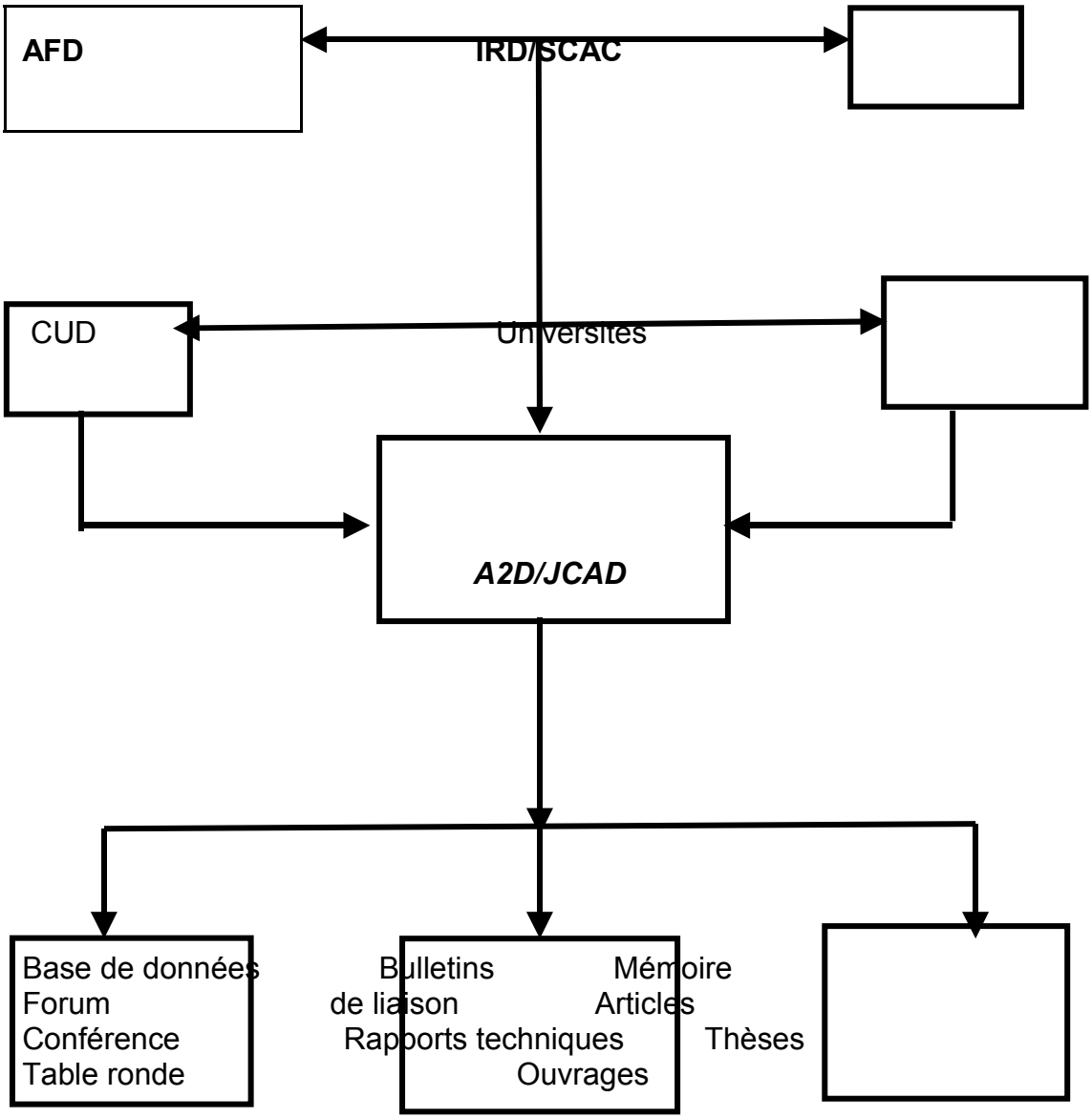

IV.3 ……AU PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA GOUVERNANCE URBAINE EN AFRIQUE CENTRALE

Le programme de recherche sur la gouvernance urbaine en Afrique centrale est un programme pluridisciplinaire et interuniversitaire. Il se propose :

- de montrer le rapport qui existe entre la régulation des systèmes alimentaires et la gouvernance urbaine dans les pays de la sous-région de l'Afrique Centrale
- de comprendre comment, par leurs prises de décisions et par les actions qui en découlent, les acteurs de sécurisation alimentaire influencent la gestion urbaine;

- d'analyser le niveau et les formes de participation des acteurs de la régulation des systèmes alimentaires au processus de prise de décision relatives à la gestion des villes en Afrique centrale

Quelle que soit l'échelle retenue, c'est l'approche par les acteurs qui est privilégiée (groupes, association, réseaux, communautés, individus).

Dans ce cadre, les politiques publiques se définissent par l'ensemble des dispositions légales et matérielles et renvoient à la fonction régulatrice de l'État ou d'institutions internationales, censées arbitrer au mieux les intérêts divergents des différents groupes d'acteurs. L'influence est réciproque entre les politiques publiques, les modèles et les comportements des acteurs

L'analyse géographique constitue le socle du programme. Toutefois, il s'enrichit de l'apport des autres sciences de la gestion pour expliciter les arrangements et compromis spatiaux et territoriaux observés. A ce titre, les notions d'espace de production, de géopolitique locale entremêlent le géographique, le social et le politique.

Les objectifs généraux assignés à ce programme de recherche-action seraient

1- Identifier et analyser les pratiques et

2- Analyser l'impact de ces pratiques les stratégies mises en œuvres par les différentes catégories d'acteurs pour atteindre l'objectif de sécurité à alimentaire dans les grandes métropoles de l'Afrique centrale ; sur la gestion de l'environnement urbain ;

3- Etudier l'émergence et la formation de la société civile chez les acteurs de la sécurisation alimentaire dans la sous région de l'Afrique centrale et de l'Ouest ;

4- Contribuer au renforcement des capacités des associations consommateurs, des syndicats des transporteurs, des confédérations des associations de commerçants des marchés urbains à se mobiliser et à participer à la gestion urbaine ;

5- Etudier les conditions de circulation des biens et des personnes entre les zones de production et les centres urbains et dans la sous région de l'Afrique centrale (types, flux, trajectoires migratoires, pratiques spatiales, logiques des réseaux) et leurs rapports avec l'émergence de nouvelles organisations des territoires urbains.

6 - contribuer à une meilleure compréhension de la structure et du fonctionnement des réseaux marchands en Afrique centrale.

CONCLUSION

Comme le précisent, Dorier-Appril et Sylvy Jaglin (2002) le rôle des gouvernements urbains a été profondément orienté par l'affirmation croissante de leur responsabilité dans le développement local, à travers l'organisation et la régulation de la fourniture des infrastructures, la gestion des équipements et services. La relation socio-spatiale

entre le citadin, le quartier et le marché est dialectique en ce sens que ces acteurs et ces équipements se renforcent mutuellement. La gestion du marché comme celle de la ville pose le problème de la participation de la société civile à la gestion de la chose publique. L'intensification du commerce se traduit dans le paysage urbain par la multiplication et la spécialisation des marchés dont la gestion représente pour les différents acteurs des enjeux financiers, politiques et existentiels qui expliquent les rivalités et les confrontations entre réseaux marchands et réseaux clientélistes. Dans cette perspective le marché apparaît comme un niveau pertinent pour analyser la confrontation entre les différentes logiques : celle de l'Etat central et celles qui relèvent des modes locaux de gouvernance et celle des acteurs de base qui constituent la société civile.

La dégradation des infrastructures et l'insuffisance des équipements proviennent de l'inadéquation du cadre institutionnel et appellent à repenser le gouvernement de la ville. La distorsion entre l'urbanisation galopante et la baisse de la croissance économique se traduit par la mégalopolisation de la ville. La débrouille devient la règle et le respect des normes l'exception. Jadis poursuivi et pourchassés, autrefois fermement condamnés, les commerçants qui sont de loin les acteurs les plus visibles et les plus représentatifs de l'économie informelle sont désormais considérés comme des partenaires à part entière du développement urbain. A travers leurs associations ils revendiquent une participation plus active à la gestion de la ville dans la perspective d'une véritable décentralisation. Seront-elles à la hauteur des enjeux ? Le pouvoir saura-t-il se dessaisir de ses prérogatives pour améliorer leurs conditions d'existence ? L'avenir du processus de démocratisation et de la gouvernance urbaine dépend des réponses à ces questions. La crédibilité des reformes institutionnelles actuellement en cours aussi. Bien gouverner pour nos Etats c'est également prendre en compte cette cruelle réalité longtemps occultée par une gestion clientéliste. La gestion durable des villes en Afrique centrale doit être envisagée comme un processus dynamique associant la recherche scientifique, les responsables municipaux et les populations de base organisées en associations et constituant l société civile. Il reste néanmoins à convaincre les bailleurs de fonds et les représentants de pouvoirs publics d'accepter regards critiques et remise en cause de certaines de leurs options managériales.

* Bibliographie

BANQUE MONDIALE, 1995, Pour de meilleurs services urbains, trouver les bonnes incitations, Banque mondiale, Washington

BERTONCELLO (B.), BREDELOUP (S.) 2002. La privatisation des marchés urbains à Abidjan : une affaire en or pour quelques uns seulement, In Dorier-Appril (E.), Jaglin (S) (eds), Gérer la ville, entre le global et le local, Autrepart (21) , IRD /l' aube. pp. 83-100.

Brot (J.) , 2005, Les voies du développement durable ; quelle gouvernance pour quelle Urbanisation, les cahiers de Prélude N° 7 pp 5-12.

COQUERY (M.) 1997. La planification et la distribution alimentaire en Afrique, collection « aliments dans les villes » AC/09-97 F, Rome, FAO, 12 p

de MAXIMY (1987). Les marchés, facteurs et témoins de l'urbanisation, Cahiers des sciences humaines, vol 23 N° 2 PP 317- 33

DORIER-APPRIL (E.), JAGLIN (S.) 2002. Gestions urbaines en mutation : du modèle aux arrangements locaux pp 5-15 In Dorier-Appril (E.), Jaglin (S) (eds), Gérer la ville, entre le global et le local *Autrepart (21)* , IRD /l'aube

DUBRESSON A, JAGLIN S, 2002. La gouvernance urbaine en Afrique subsaharienne. Pour une géographie de la régulation, in Bart, Bonvallot, Pourtrier (coordinateurs scientifiques), Regards sur l'Afrique, *Historiens et Géographes* n° 379, UDI, CNFG, IRD.

.

FOUCAULT (M.),1994: LA GOUVERNEMENTALITE, cours au collège de France année 19977-1978: " sécurité - territoire et population " 4è leçon, 1ér février 1978. Dits et écrit, tome III, Gallimard

HAERINGER (P.), 1996. La mégapolisation n'est pas une crise. Esquisse de mise au point sémantique et problématique PP. 5-19**,** In le Bris (E.) (textes réunis par), Villes du sud, sur la route d' Istanbul, Paris, ORSTOM.

HAERINGER (P.), 1973. Propriété foncière et politiques urbaines à Douala in cahiers d'étude africaines 51 volume. XIII, 3é cahier. Ecoles pratiques des hautes études-, Sixième section: sciences économique, tiré à part, 36 P.

HATCHEU Emil Tchawé 2006, Marchés et Marchands de vivres à Douala: (Préface de Georges Courade) Sous presse aux Editions L'Harmattan, Collection Mouvements Economiques et Sociaux, Paris, 190 p

HATCHEU Emil Tchawé 2006,Gestion des marchés à Douala, : Enjeux et défis de la décentralisation au Cameroun In les anales de la faculté des sciences juridiques et politiques de l' Université de Dschang tome 9, 2005 Edition spéciale, Droit et Décentralisation au Cameroun, P 135-145

HATCHEU Emil Tchawé, 2005. – « Gestion des marchés et gestion de la ville à Douala : enjeux et défi de la décentralisation au Cameroun », *Les **Cahiers de prélude*, **Université de Nancy 1, n° 7. pp 143-156**

HATCHEU Emil Tchawé,2005 la gestion de l'agriculture urbaine dans le contexte de la decentralisation communication présentée à atelier agricultures et developpement urbains en afrique centrale et de l'ouest organisé par lecirad et l' IRAD,Yaoundé 30 octobre –3 novembre 2005

HATCHEU Emil Tchawé, 2005, espaces marchands et gouvernance urbaine en afrique : l'exemple de douala au Cameroun, Communication au quatrième Journée scientifique du comité nationale de géographie du Cameroun, Douala, 25-26 avril

HATCHEU Emil Tchawé, 2003. *Approvisionnement et distribution alimentaires à Douala au Cameroun : Logiques sociales et pratiques spatiales des acteurs*, Thèse de doctorat de géographie de l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne.

HAUBERT M, 2000. L'idéologie de la société civile, in Haubert et Rey (coordinateurs), *Les sociétés civiles face au marché*, Paris, Kathal**a.**

Kom Tchuenté (B.) 1996. *Développement communal et gestion urbaine au Cameroun ; les enjeux de la gestion municipale dans un système décentralisé*, Editions clé, Yaoundé. 219 P.

LAUTIER (B), 1999, Les amours tumultueuses de l'Etat et de l'économie informelle**,** IEDES-Paris I, 25 p multgr

LEMARCHAND R, 1998, La face caché de la décentralisation : réseaux, clientèle et capital social, *Bulletin de L'APAD,* n° 16.

Patrick le Gales, 1995. Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine revue Française des sciences politique N°1

MAINET (G.) 1986. *Douala, Croissance et servitude*, Paris, L'Harmattan, 610 p

SMOUTS (M.C.) 1998, Du bon usage de la gouvernance en relations internationales In Revue internationale des sciences Sociales pp 85-118.

VIDAL (D), 1996. Décentralisation infra-municipale, association d'habitants et pouvoir local: dépasser l'opposition entre clientélisme et participation politique, l'exemple de Recife (Brésil) PP 131-146, In Lebris (E.) (Textes réunis par) pp 107-130, Villes du Sud : sur la route d'Istanbul, Paris, ORSTOM éditions, 289 p .

www.fao.org/newsroom/common/ecg/102568/en/**Douala**_Declaration.pdf -
www.fao.org/newsroom/FR/news/2005/102568/index.html